



FICHE ACTION

Les CCAS et CIAS face à l'épidémie coronavirus COVID-19

CCAS DE SIX-FOURS-LES-PLAGES : SUPERVISION D'UN PARTENARIAT ENTRE LES AGENTS DE LA VILLE ET LES ASSOCIATIONS CARITATIVES

Département : Var (83)

Nombre d'habitants : 33 904

Mots-clés : Livraison de courses ; Coordination ; Associations caritatives, Aide alimentaire

Descriptif de l'action :

Le CCAS a supervisé la mise en place d'un **partenariat entre les agents de la Ville (Service Technique) et les associations caritatives** pour maintenir l'accès à l'aide alimentaire, en assurant un **service de portage au domicile des bénéficiaires**.

Les événements récents ont conduit le **Secours-Catholique** à ne plus être en mesure d'accueillir sur site leurs bénéficiaires. Pour ne pas interrompre l'aide qui leur est apporté, le CCAS est venu en soutien en apportant **une aide administrative et logistique à l'association**, ainsi que la mise en place d'un **travail de coordination avec les services techniques de la Ville**.

Les Restos du Cœur ont continué à accueillir leur public, sauf certaines personnes vulnérables pour lesquelles la mise en place d'un portage s'est avéré nécessaire.

Le **soutien logistique** a pris pour forme la mise à disposition du camion réfrigéré appartenant au CCAS

Un **soutien administratif** (établissement d'un listing, sectorisation des livraisons en fonction des quartiers) a également été assuré.

Couverture du territoire : Couverture en fonction du lieu d'habitation des bénéficiaires. Plusieurs quartiers.

Comment ça marche :

Le Secours-Catholique a remis au CCAS la liste de leurs bénéficiaires afin d'engager une organisation administrative la plus pertinente pour le transport des sacs.

La Banque alimentaire livre directement le surgelé au Secours Catholique.

Les services techniques de la ville se chargent de récupérer les denrées annexes (produits secs) auprès de la Banque Alimentaire.

A réception, le Secours-Catholique organise la préparation des colis individuels en fonction de la composition familiale.

Les services techniques récupèrent les colis et assurent une livraison au domicile des bénéficiaires les Mercredis et Jeudis tous les 15 jours.

Concernant les Restos du Cœur, l'intervention a uniquement porté sur le transport de colis, pour certains bénéficiaires, à leur domicile.

A noter : Dans le cas où la Banque alimentaire ne pourrait plus fournir de denrées, le CCAS a prévu de prendre le relais en assurant la distribution de Bons alimentaires.

Besoin en personnel : Deux agents ville

Public cible : Bénéficiaires du secours catholique et des restaurants du cœur, personnes vulnérables

Informations complémentaires :

Evolution de l'action face à la crise sanitaire :

Maintenue

Renforcée

Créée

Appui technique :

Plan canicule

Plan Grand Froid

Autre registre

Non indiqué